

CONVENTION D'UTILISATION SALLE DE RÉUNION

Entre Monsieur Le Maire de la Commune de SAINT-MAURICE-LES-CHATEAUNEUF
d'une part,
Et Monsieur, Madame ou Famille
 Association
Domiciliés à (adresse complète).....
.....
Tél. :
Date de l'évènement :
d'autre part,

↳ **UTILISATION :**

Autorisation est donnée d'utiliser la salle de réunion derrière la Mairie, en vue d'organiser :

.....

Le nombre de participants prévu est de :

L'organisateur s'engage à occuper uniquement les locaux désignés ci-après (salle, cuisine et sanitaires), à les remettre en état après usage, ainsi que tout meuble ou accessoire mis à sa disposition.

↳ **CONDITIONS DE PAIEMENT :** Le montant de la location est de..... Euros

Le montant de la location est susceptible d'évoluer ou non annuellement par décision du Conseil Municipal.

↳ **Une caution de 350 EUROS** sera versée avant la remise des clés pour les dommages éventuels causés à la salle et au matériel mis à disposition, nettoyage, rangement, non-respect du règlement intérieur)

Dans le cas où la salle serait louée sous un prête-nom (à la place d'une association ou d'un privé extérieur à la Commune), le tarif maximum sera appliqué.

Si aucun dommage n'a été constaté après l'état des lieux, si le nettoyage et le rangement sont effectués comme précisé, la caution sera remise au moment du règlement, qui interviendra dès le jeudi suivant. Par contre, en cas de dommages ou de non respect du règlement, le montant de la location sera majoré du montant du préjudice subi par la Commune.

↳ **ASSURANCE :** l'organisateur reconnaît avoir souscrit une police d'assurance couvrant dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à disposition. Il doit en fournir l'attestation.

↳ **RESPONSABILITE :** Dans l'exécution du présent contrat, seule est engagée la responsabilité de l'organisateur.

FAIT À SAINT-MAURICE-LES-CHÂTEAUNEUF
LE

Le Maire,
Jean-Luc CHANUT

Signature de l'organisateur
« LU ET APPROUVÉ »